

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Canicule-Derogation-exceptionnelle>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue de presse > **Canicule-Dérogation exceptionnelle pour EdF jusqu'au 30/9.**

13 août 2003

Canicule-Dérogation exceptionnelle pour EdF jusqu'au 30/9.

PARIS, 13 août (Reuters) - Conséquence de la canicule, le gouvernement autorise jusqu'au 30 septembre l'ensemble des centrales électriques de France à rejeter de l'eau plus chaude qu'en temps normal dans les fleuves et rivières en veillant à "l'incidence environnementale" de cette mesure.

Cette dérogation exceptionnelle, dont l'arrêté est publié mercredi au Journal officiel, a été décidée lundi par le ministère de l'Industrie afin de permettre à Electricité de France (EdF) de se prémunir contre les risques de pénurie.

En raison de la vague de chaleur, la production d'électricité a dû en effet être restreinte dans certaines centrales nucléaires car l'eau des fleuves qui refroidit les installations s'est réchauffée et présente des débits moins importants.

EdF, ne parvenant plus dans certains cas à respecter les normes de rejets d'eau tiède, avait obtenu de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) des dérogations pour que les centrales de Tricastin (Drôme), Bugey (Ain) et Golfech (Tarn-et-Garonne) soient autorisées à rejeter des effluents plus chauds qu'à l'accoutumée, malgré les risques pour la faune et la flore fluviales.

L'arrêté gouvernemental concerne toutes les centrales bordant la Garonne, le Rhône, la Seine et la Moselle.

Les centrales peuvent continuer à rejeter de l'eau chaude jusqu'à ce que l'écart de température entre l'amont et l'aval des fleuves atteigne 1°C pour les installations équipées de tours de réfrigération et 1,5°C pour celles bordant la Seine et la Moselle. La limite est portée à 3°C pour les autres centrales.

COUPURE D'ELECTRICITE A PARIS

Critiqué par les écologistes pour une décision "désastreuse" pour l'écosystème aquatique, le gouvernement invite EdF à suivre "attentivement l'incidence environnementale des mesures (...), notamment sur la faune des fleuves et rivières et leur incidence sanitaire, notamment sur les baignades".

Avant l'annonce de la dérogation, EdF avait décidé vendredi dernier l'arrêt de la centrale de Vitry-sur-Seine, près de Paris, car ses conditions de fonctionnement n'auraient pas été "respectueuses des normes environnementales".

S'il ne nie pas le "risque écologique" de la dérogation, le ministère de l'Ecologie affirme ne pas avoir noté pour l'instant un taux de mortalité anormal chez les poissons.

Pour les mouvements anti-nucléaires comme Greenpeace ou "Sortir du nucléaire", cette situation exceptionnelle démontre la fragilité du secteur énergétique français "basé sur le tout-nucléaire".

Le président d'EdF, François Roussely, s'est refusé mardi à établir des pronostics à long terme sur d'éventuelles coupures d'électricité que pourrait provoquer une demande d'électricité supérieure à l'offre, à la faveur notamment des grands retours des vacances.

Dans un incident sans rapport avec la capacité de production énergétique, 1.500 foyers ont été privés d'électricité mardi soir à Paris dans le XII^e arrondissement, entre 19h00 et 20h30. Cette coupure d'électricité est due à une dilatation des câbles sous-terrains provoquée par la chaleur, a indiqué une porte-parole d'EdF.

Dans Le Parisien du 13 août, la ministre déléguée à l'Industrie, Nicole Fontaine, renouvelle les appels au "civisme".

"Si chacun des 15 millions de clients d'EdF arrêtaient d'allumer une simple lampe de 100 watts pendant une semaine, l'économie atteindrait au total 3.00 mégawatts. C'est exactement le surcoût généré par la canicule", déclare-t-elle.

"Il n'est absolument pas dans nos intentions de culpabiliser les Français, il s'agit simplement de leur faire prendre conscience que de simples gestes dérisoires pris isolément peuvent avoir des répercussions considérables à l'échelle de toute une population", ajoute-t-elle.